

AUSTRALIE

La croissance a été vigoureuse et stable, mais l'écart de revenu avec les pays les plus performants reste important en raison d'un net retard de productivité. Les taux d'emploi des personnes peu qualifiées et des travailleurs âgés sont encore relativement faibles, malgré une amélioration récente.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réformer les régimes d'invalidité

La forte hausse du nombre de bénéficiaires de la pension d'invalidité (DSP), en particulier parmi les travailleurs plus âgés, s'est arrêtée en 2004, mais la persistance d'un niveau élevé de bénéficiaires contribue à un taux d'emploi relativement faible pour les personnes de 55 ans et plus.

Mesures prises : Le budget 2005/06 a renforcé l'obligation de travailler et durci les conditions d'ouverture des droits pour les nouveaux bénéficiaires de la DSP; en cas de capacité de travail de 15 heures ou plus par semaine, c'est l'allocation chômage qui est perçue au lieu de la pension d'invalidité, ce qui se traduit par une obligation plus stricte de recherche d'un emploi.

Recommandations : Étendre l'évaluation de la capacité de travail et les services connexes de soutien plus systématiquement aux personnes qui ont commencé de percevoir la DSP avant juillet 2006, en appliquant uniquement des critères médicaux pour déterminer les droits, éliminant ainsi le critère supplémentaire des perspectives d'emploi pour les personnes de plus de 55 ans.

Améliorer les résultats éducatifs dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire

La forte proportion de personnes peu qualifiées qui se trouvent au chômage ou sont inactives, surtout pour celles qui sont sorties prématurément du système scolaire, montre que l'optique du deuxième cycle du secondaire, à savoir la préparation de l'université, est trop étroite.

Mesures prises : Le gouvernement a pris récemment une série d'initiatives qui ont pour but d'améliorer la réactivité du marché du travail et la flexibilité du système d'enseignement et de formation professionnels (VET). En particulier, de nouveaux programmes visent à améliorer les qualifications de base des travailleurs faiblement qualifiés de façon à ce qu'ils puissent atteindre un niveau de qualification VET ou de douzième année (dernière année) de scolarité.

Recommandations : Favoriser la filière VET et remédier au niveau élevé de non-achèvement de ces cours en améliorant leur qualité et en aidant davantage les catégories défavorisées, notamment les personnes ayant un niveau d'éducation antérieur minimal ou issues de familles à bas revenu.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau

Bien que la réglementation d'ensemble des marchés de produits compte parmi les moins restrictives de la concurrence dans la zone OCDE, il serait possible de renforcer la concurrence et l'efficacité au niveau national dans la distribution d'eau, les transports, l'électricité et les télécommunications.

Mesures prises : Un accord conclu en 2006 entre la Fédération et les gouvernements des États vise à mettre en œuvre un système national cohérent de réglementation économique pour les services d'infrastructure d'intérêt national. L'initiative nationale pour l'eau (NWI) lancée en 2004 a pour but de créer un système national de gestion des ressources en eau fondé sur les mécanismes du marché.

Recommandations : Mettre en place une réglementation uniforme au niveau national pour le réseau ferroviaire inter-États en prélude à une plus grande neutralité concurrentielle dans les transports ferroviaires et routiers. Dans le secteur de l'électricité, supprimer la réglementation des prix de détail pour les ménages et renforcer la concurrence pour la production en privatisant les producteurs à capitaux publics afin de renforcer la concurrence sur ce segment. Éliminer les contraintes réglementaires encore en vigueur pour les transactions sur l'eau, de façon à mieux valoriser l'usage de cette ressource.

Autres grandes priorités

- Diminuer l'impact des trappes à bas salaires pour les salariés à faibles revenus, favorisant ainsi un passage du temps partiel au temps plein, en abaissant les taux d'imposition pour les premières tranches de l'impôt sur le revenu et en relevant les abattements personnels ou en abaissant les taux de retrait des prestations familiales subordonnées à un critère de ressources.
- Pour accroître la flexibilité des négociations salariales et de la fixation des salaires, supprimer ou rationaliser le système des « sentences arbitrales », qui laisse subsister un régime complexe de planchers de salaires dans des secteurs importants du marché du travail.